

Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1.

Débitrice: **PRO-ARTE Saràl**, Av. de Cour 134, 1007 Lausanne
2.

Déclaration de faillite: 02.08.2010
3.

Suspension de faillite: 10.01.2011
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 24.01.2011
5.

Avance de frais: CHF 3'500.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques: but : exploitation de galeries d'art; réalisation de sculptures de glace et de sable; organisation d'événements artistiques et échanges culturels; production de films cinématographiques; activités dans le domaine de la décoration, notamment d'intérieur, et l'aménagement de lieux publiques et privés; prestations de service dans le domaine publicitaire.

Office des faillites de Lausanne
1014 Lausanne Adm cant

00582531